

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2020**Objet : PARTICIPATION AU 5^E SALON DES MAIRES DE L'AIN**

Membres élus présents : M. AROT - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME BRUN MILLET -M. BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – M. PENON -
Membres associés présents : MME BUTILLON – MM. CORBIOLI –PIERROT – MME PREVALET – M. VIALLO

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Depuis plusieurs années, la CCI participe au Salon des Maires de l'Ain en octobre.

Pour l'instant le salon est maintenu. Compte tenu de l'entrée en fonction de nombreux nouveaux maires et Présidents d'EPCI, il est proposé que la Chambre, comme l'année dernière, participe à ce 5e Salon des Maires, organisé par l'Association des Maires de l'Ain.

Notre participation comprenait également l'achat d'espace publicitaire. Le montant total que nous avons alloué l'an dernier, était de 3 715 € TTC.

Comme l'an passé, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain ainsi que la Chambre d'Agriculture auront également un stand sur le même ilot que le nôtre.

Pour cette année, du fait de l'évolution du système tarifaire du salon, l'effet du regroupement des 3 Chambres sur le même ilot joue un rôle positif, avec un budget s'élevant à 3 356 € TTC.

Aussi, l'Assemblée vous propose de bien vouloir donner votre accord au renouvellement de cette participation de la CCI au 5e Salon des Maires de l'Ain dans les conditions exposées, permettant le maintien du dialogue avec les collectivités et un partenariat visible entre Chambres consulaires, pour un montant global de 3 356 € TTC.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, donne son accord au renouvellement de cette participation au 5^e Salon des Maires de l'Ain dans les conditions exposées ci-dessus, permettant le maintien du dialogue avec les collectivités et un partenariat visible entre Chambres consulaires, pour un montant global de 3 356€ TTC.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

